

## DIRE et ANNONCER, v.

**DIC(T)** : base savante d'origine latine servant à former des mots exprimant l'idée de *dire*.

### I. Marie a dit à Sylvie : « Je ne peux pas supporter Alice ».

Max dit X, au discours direct, à Luc.

1) « Max a **DIT** X » : la personne qui PARLE, le LOCUTEUR, qui n'apparaît pas dans la phrase, rapporte les PAROLES de Max, comme il les a dites, ou du moins les présente comme telles, et, s'il écrit, les met entre guillemets. Le locuteur peut préciser que cette phrase est citée textuellement, que « *Je ne peux pas supporter Alice* » sont les *propres paroles de Marie* et pas seulement leur sens.

— Quand le verbe *dire* est à la première personne, le locuteur insiste sur le fait que c'est lui-même qui parle : *Je te le dis* : *Ne te lance pas dans cette affaire louche*, ou bien il rapporte ses propres paroles passées : *Quand j'ai appris ce qu'Éric voulait faire, je lui ai dit* : « *Ne fais pas cela !* ».

— Une phrase au DISCOURS direct peut se réduire à un seul mot : Max dit *oui, non, merci, bonjour, au revoir*, etc. Dans ce cas, on omet généralement les guillemets. *Il faut savoir dire merci aux gens qui vous font du bien*.

— *Comme dit / disait / dirait* Max, *comme on dit, comme dit le proverbe* : manières d'introduire une citation au discours direct : *Comme disait ma grand-mère* : « *Vaut mieux suer que de trembler* ».

— **GR** Dans une phrase au discours direct, *dire* peut apparaître en incise avec inversion du sujet : « *Vraiment, dit Marie, je ne peux pas supporter Alice* ».

2) Formules employées dans une CONVERSATION, accompagnant des phrases au discours direct : À *ce qu'on dit, Léa va divorcer. - Elle va divorcer, qu'on dit / que je te dis* (fam., vulg.). - *Que tu dis !* : c'est toi, pas moi, qui le dis, j'en doute ! - *Tu m'en diras tant !* : cette nouvelle m'étonne. - *Ce sera à ses torts ! Cela va sans (le) dire* : c'est évident. - *Elle est folle ! Tu peux le dire* : tu ne te trompes pas. - *Je ne te le fais pas dire* : je suis de ton avis, et je ne t'ai pas influencé. - *Jean l'avait bien dit* : il l'avait prévu. - *Notre prochaine réunion aura lieu mardi ; qu'on se le dise !* : dites-le à votre entourage.

— S'il veut corriger une parole un peu brutale ou inexacte, Max emploie les loc. suivantes : À *vrai dire - Pour ainsi dire - Pour mieux dire - Si j'ose dire - Si je puis dire - Pour ne pas dire plus - Pour ne rien dire de plus - Pour tout dire - Autant dire - Disons le mot - Disons-le - Il faut dire ce qui est - Il faut le dire ! - Il faut bien dire que...*

— S'il s'oppose à une idée généralement admise : *Quoi qu'on dise - On a beau dire ...* - S'il introduit un détail : *Soit dit en passant - une confidence : Soit dit entre nous*.

— S'il veut préciser qu'il est indifférent au fait qu'il rapporte : *Pour ce que j'en dis ...* - Si le fait qu'il rapporte lui paraît particulièrement extraordinaire : *Je ne te dis que ça ! - Je ne te le dis pas !*

3) Interjections : *dis ! dites ! dis-moi, dis donc ! dites moi donc un peu ! dis voir !* : manières de s'adresser un peu familièrement à un interlocuteur dont on attend une réponse ou une réaction : *Dis moi, Jean, ça te plairait de m'accompagner en Italie ? - Dis donc, tu pourrais fermer la porte !*

### II. Marie a dit à Sylvie qu'elle ne pouvait pas supporter Alice.

Max dit X, un fait, au discours indirect, à Luc.

1) Max dit que X, phrase à l'indicatif, à Luc. Le locuteur rapporte X au discours indirect, avec emploi spécial des pronoms et des temps verbaux. *Marie a dit à Sylvie qu'elle ne pouvait pas supporter Alice. Je devient elle, peux devient pouvait*.

— Tournures possibles quand le sujet de la phrase X est le même que celui de *dire*. *Michel dit qu'il est cosmonaute* peut se transformer en *Michel dit (affirme, prétend) être cosmonaute, être allé dans l'espace. Michel se dit cosmonaute. - C'est un SOL-DISANT (adj.) cosmonaute* : il le dit, mais moi, le locuteur, j'en doute.

2) Syn.

— Max **ÉNONCE**, formule des vérités, des propositions en termes nets et choisis.

— Max **ANNONCE**, prédit que X, si X est relatif à l'avenir. (Voir ci-dessous VII et VIII).

— **Éric DÉNONCE** ses complices à la police : il dit leurs noms à la police.

— Max **DÉCLARE** X : il le dit avec une certaine solennité. *Le nouveau président de la République déclare qu'il a l'intention de lutter contre le chômage ; il déclare ses intentions mais ses DÉCLARATIONS ne rassurent pas l'opinion*.

— Un sentiment **INDICIBLE** est si particulier qu'aucun mot ne semble convenir pour l'exprimer. *Une joie, une souffrance indicibles sont au-delà de toute expression*.

3) Max dit X avec réserves, syn. *sous toutes réserves* : il n'en est pas tout à fait sûr, ne faisant que répéter ce qu'il a entendu d'un autre. *Ce n'est qu'un ON-DIT* : des paroles en l'air. - *Je me suis laissé dire que X* : je n'ai pas fait d'objection, je crois plus ou moins ce qu'on m'a dit. *Je me suis laissé dire que l'entreprise de Marc allait fermer. - On dirait que X* : X semble, paraît vrai mais ne l'est peut-être pas. *Regarde Éric, on dirait qu'il est fou*, qui peut se réduire à *on dirait un fou / on le dirait fou*.

— Emploi nominal (le plus souvent pluriel), les **dires** de Max : les paroles par lesquelles il affirme un fait, mais que le locuteur ne prend pas à son compte : *aux dires de Max, selon les dires de Max : Aux dires de Marc, Michel aurait bien été cosmonaute*.

4) Emploi pr. Max se dit que X : il se parle intérieurement ; syn. il pense. *Marc se dit que les difficultés ne font que commencer*.

5) Max **REDIT** X qu'il a déjà dit : il le dit une seconde fois ; syn. il le répète.

— Emploi particulier, seulement en loc. et à l'inf., le plus souvent négatif : *Max n'a / ne trouve rien à redire à Y* : aucune critique, aucun REPROCHE à formuler. - Ant. *Marie trouve (beaucoup) à redire à la conduite d'Alice. Qu'a-t-elle donc à redire à cela ?*

6) Dans une discussion, Max dit une chose, et Luc **CONTREDIT** Max : Luc dit le contraire de ce que Max affirme. - Si Luc contredit systématiquement Max, Max accuse Luc d'avoir l'esprit de **CONTRADICTION**.

— Emploi pron. Max *se contredit* : Max affirme d'abord une chose puis son contraire. Il est en contradiction avec lui-même. Si ses actes *contredisent* ses paroles, ses actes et ses paroles sont **CONTRADICTOIRES**.

### III. Jean *dit* à Marc de venir en vacances avec lui.

Max *dit* X, un ordre ou un conseil, à Luc.

1) Max *dit* à Luc de X, inf. exprimant une volonté de Max, correspondant à l'impératif dans son équivalent au discours direct. *Marc dit à sa secrétaire d'expédier le courrier tout de suite. - Tenez-vous pour dit que le courrier doit partir deux fois par jour : c'est un ORDRE permanent. - Le courrier doit partir à l'heure dite* : à l'heure décidée.

**GR** Si le destinataire de l'ordre est indéfini ou absent, on peut avoir une subordonnée au subjonctif à la place de l'infinitif, mais celui-ci reste toujours possible et même préférable : *L'empereur a dit qu'on mette / de mettre le feu à Rome et que le condamné soit exécuté / d'exécuter le condamner dans les plus brefs délais.*

2) Syn. Selon les relations sociales de Max et de Luc, il y a diverses manières pour Max de *dire* à Luc de faire X.

— Si Max a autorité sur Luc, Max **ORDONNE** X à Luc.

— Si Max est l'égal de Luc, Max, dans son propre intérêt, **DEMANDE** X à Luc.

— Si Max n'a pas autorité sur Luc, **CONSEILLE** X à Luc, dans l'intérêt de Luc.

### IV. J'ai un mot à vous *dire*.

Max *dit* Y, qui résume ou qualifie X, à Luc.

1) Y est un nom signifiant un mot, une phrase, un texte, un ensemble de mots que Max **PRONONCE**. *J'ai un mot à vous dire* : quelque chose de bref. - *Jean a dit quelques mots pour féliciter les lauréats. - Marc s'est retiré sans mot dire. - Le comédien dit un poème. - Le Président a prononcé un discours à l'occasion du nouvel an.*

— Max a une bonne **DICTION** : il *prononce* bien les mots de sa langue maternelle, de façon intelligible et agréable à entendre. Syn. une bonne **ÉLOCUTION**.

— Max a une bonne **PRONONCIATION** : il *prononce* bien les mots de la langue étrangère qu'il a apprise.

— Y, une expression, une tournure de phrase, *se dit* si elle est usuelle, correcte ou *ne se dit pas* si elle est peu usuelle ou incorrecte dans une langue donnée. « *Je m'en fiche* », *ça se dit familièrement* ; mais « *mon indifférence là-dessus* » *ça ne se dit pas, ce n'est pas français*.

2) Syn. solennel : *Les négociateurs énoncent les termes d'un accord. - L'ÉNONCIATION des termes de l'accord a été bien accueillie. - Le professeur DICTE l'ÉNONCÉ d'un problème.*

— *Marc dicte une lettre à sa secrétaire* : il **prononce** les paroles qu'elle doit écrire ; la secrétaire écrit sous sa **DICTÉE**. - Les écoliers *font des dictées* pour apprendre l'orthographe.

— La **DICTATURE** est le gouvernement d'un seul homme qui donne tous les ordres, détient tous les pouvoirs, *dit* la loi, un **DICTATEUR**.

— L'écolier **RÉCITE** sa leçon : après l'avoir apprise, il en **redit** les principaux points. - Il apprend une **RÉCITATION** : un poème qu'il devra *réciter par cœur*. La **récitation** est un exercice de mémoire.

3) — Y est la manière dont le locuteur qualifie X. *Jean dit la vérité. - Jeannot dit des bêtises. - Sylvie dit n'importe quoi.*

— Y est la manière dont le locuteur définit X. *Je vous ai dit mon avis, mon idée sur la question. - Jean dit à Marc ce qu'il pense. - Syn. il exprime sa pensée.*

— *Marie dit du bien de Lucie et du mal d'Alice ; elle a beaucoup à dire sur ses deux amies.* Marie est **MÉDISANTE**. Elle **MÉDIT** d'Alice mais Alice se moque du **QU'EN DIRA-T-ON**, syn. de la **MÉDISANCE**. - Sa devise : *Bien faire et laisser dire !*

### V. La pendule *dit* l'heure.

Y non humain *dit* X à Luc : Y fait comprendre X à Luc.

1) Y peut être un cadran, un écran, un texte. *La pendule dit l'heure exacte. - Que dit le Guide Bleu sur la Tour Eiffel ?*

— Y peut être un signe quelconque. *Ces ruines disent combien le tremblement de terre a été violent. - La pâleur de Sylvie en dit long sur son état de santé.*

— *Y dit quelque chose, ne dit rien* à Luc : Y rappelle ou ne rappelle pas un souvenir à Luc. *Le nom d'Eric Bourgeois ne te dit rien ? - Si, il me dit quelque chose, j'ai dû connaître ce type en Italie.*

2) *Y dit / ne dit rien* à Luc : Y plaît / ne plaît pas à Luc. *Cela te dirait d'aller en Italie ? - Non, ça ne me dit rien, j'ai peur de la chaleur. - Ces nuages noirs ne me disent rien qui vaille* : ils m'inspirent de l'inquiétude.

### VI. Que veut *dire* le mot « syntagme » ?

Y, humain ou énoncé, difficile à comprendre, *veut dire* X, facile à comprendre.

1) Y est humain et a l'intention de se faire comprendre : « *Le diable porte pierre* » ... - *Je ne comprends pas ce que tu veux dire. - Je veux dire que parfois, avec l'intention de te faire du mal, une personne te fait du bien. - Jean en a dit plus qu'il ne voulait dire* : ses paroles *ont dépassé sa pensée*.

2) Y est non humain : *Le mot « syntagme » veut dire « groupe de mots ayant ensemble une unique fonction dans la phrase ».* - *C'est à dire* ... (souvent abrégé en *c-à-d.* : cela SIGNIFIE ...

### VII. Je vous *annonce* qu'il va y avoir de l'orage.

Y *annonce* X, événement futur, à Luc : Y *dit* à Luc, avec une certaine solennité, un X relativement important.

X peut être une *que*-phrase à l'indic. ou un nom résumant cette phrase.

1) Y est humain :

— X est un **PROJET** de Max : Max *annonce que* X, phrase à l'indic. ou X, nom : *Marc annonce à sa famille qu'il va se marier dans un mois. - Il lui annonce son mariage. - À l'ANNONCE de son mariage, toute la famille l'a félicité.*

— X est une PRÉVISION de Max : *La météo nous annonce de l'orage.* - Syn. Max fait une **PRÉDICTION** : *À voir la situation, je PRÉDIS qu'une guerre va éclater.*

— X est un fait futur connu de Max avec certitude, inconnu de Luc, et qui peut avoir des conséquences importantes pour Luc. *Max annonce à ses voisins que la course cycliste passera devant chez eux.* Syn. Max **PRÉVIENT** / **AVERTIT** Luc que X, phrase à l'indic. ou de X n. abstrait : *Max prévient ses voisins que la course cycliste va passer devant chez eux. – Il les avertit du passage de la course cycliste ; qu'ils s'organisent en conséquence.* - **PR** *Un homme averti en vaut deux* : quelqu'un qui sait ce qui va se passer peut agir efficacement.

Un **AVERTISSEMENT** peut être une menace : *Le patron avertit son employé qu'à la prochaine faute professionnelle grave, il sera licencié. Il lui donne un avertissement.*

Pour un autre sens de *prévenir*, voir l'article ALLER.

2) Emploi religieux : l'**ANNONCIATION** est l'action par laquelle, selon l'Évangile, l'ange Gabriel a **annoncé** à la Vierge Marie qu'elle serait la mère du Messie (fête liturgique et scène souvent représentée par les peintres).

3) Y est non humain et laisse PRÉVOIR un événement à Luc.

*Le chant du coq annonce le jour.* - Syn. *il en est le signe* **ANNONCIATEUR**.

### VIII. Le coureur de Marathon **annonça** aux Athéniens que la Grèce était sauvée.

À Luc, Y **annonce** X, un fait connu de Y mais inconnu de Luc.

1) Y est humain : *Marc nous annonce qu'il vient de se marier.* - *Max fait une annonce* : ayant devant lui un public, il lui donne à haute voix une INFORMATION pratique : *Le président de séance annonce aux congressistes un changement de programme.*

2) Y est un professionnel de l'information ou un moyen technique utilisé par une personne : *Le journaliste / le journal / la radio / une lettre nous a annoncé un tremblement de terre en Chine.* - *Dans son communiqué, le journaliste a recherché un effet d'annonce.*

— Les particuliers peuvent faire insérer dans la presse des *petites annonces*.

— Le joueur de cartes *annonce son jeu* : *Monsieur Brun annonce, syn. déclare, qu'il a l'as de pique.*

3) Un(e) secrétaire, un huissier, *annonce* à un personnage important qu'un visiteur est arrivé : *La secrétaire annonce M. Dupont au ministre : elle lui annonce que M. Dupont est là et qu'il attend.*

Outre les divers mots en *-nonc-* de cet article, il existe aussi un verbe *renoncer* que l'on trouvera dans l'article LAISSER.

### IX. Dans la famille de *dire*.

*condition conditionnel inconditionnel* CONDITION, *dictionnaire* MOT, *interdire interdiction* DÉFENDRE, *judiciaire* JUGER, *juridique* LOI, *maudire malédiction bénir bénédiction* BIEN, *revendiquer revendication revendicatif* DEMANDER ... et, dans l'article SIGNE, les mots de la sous-famille d'*index* : *indexer, indicateur, indicatif, indication, indice, indiquer.*